



L'adjectif Qualificatif en Français : une Unité Prédicative de Resémantisation du Discours

N'guessan YAO

nguessan_yao2010@yahoo.fr

Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

Résumé - De nombreux travaux, consacrés à l'adjectif qualificatif en français, ont analysé les typologies, les traits morphologiques et les fonctions syntaxiques de cette classe grammaticale ainsi que ses effets sémantiques dans le syntagme nominal ou ses propriétés psycho-pragmatiques dans l'énoncé. Certains auteurs le réduisent à un rôle sémantico-référentiel induit par sa dépendance syntactico-morphologique au nom qu'il détermine, d'autres mettent seulement l'accent sur ses fonctions pragmatiques au sein de l'activité psycho-langagière. La présente réflexion d'approche syntaxique et sémantico-pragmatique se propose, à partir d'un corpus varié, de développer la thèse suivant laquelle l'adjectif qualificatif est, du point de vue sémantique, une unité lexicale autonome, disons une unité prédicative, même si syntaxiquement, il est dans la rection d'un substantif ou d'un verbe copulatif. Bien plus, du fait de sa forte prégnance de modalisation, il a la propriété de « resémantiser » ou de « désémantiser » le lexème nominal qui le régit.

Mots clés : catégorie sémique, unité prédicative, modificateur sémantique, opérateur pragmatique, modalisateur épistémique

Abstract - Many works on the French adjectives have analysed the typologies, the morphological traits and the syntactic functions of this grammatical category as well as their semantic effects within the noun phrase or its psycho-pragmatic properties in the utterance. Some authors reduce it to semantic-referential role caused by its syntactic-morphological dependency to the noun it determines; others put the stress only on their pragmatic functions within the psycho-linguistic activity. The present work based on syntactic and semantic-pragmatic approach, from a varied corpus, seeks to develop the thesis that the adjective is semantically speaking, an autonomous lexical unit, or let's say a predicative unit, even if it syntactically behaves like a noun or a copulatory verb. Moreover, due to its strong modal character, it has the power to 'desemanticize' or 'resemanticize' the noun it is attached to.

Keywords: morpheme category, predicative unit, semantic modifier, pragmatic operator, epistemic modality marker

INTRODUCTION

L'adjectif qualificatif constitue, en dépit des nombreux travaux qui lui sont consacrés, une partie de langue dont on est loin d'avoir élucidé toutes les propriétés morphosyntaxiques, les effets sémantiques, les fonctions psycho-pragmatiques et la portée stylistique. La tradition grammaticale le présente à la fois comme un élément de détermination ou de caractérisation du nom et comme un marqueur de subjectivité. Les travaux de la linguistique énonciative et pragmatique, notamment ceux de Kerbrat-Orecchioni (1980, pp.120-142), ont



consacré son pouvoir de modalisation révélateur de la subjectivité des sujets parlants ou écrivains. Mais il semble que les analystes insistent davantage sur sa dépendance morphosyntaxique ainsi que son rôle sémantico-référentiel que sur sa valeur prédicative intrinsèque au sein de l'activité langagière. Or, dans bien de contextes d'emploi, les adjectifs qualificatifs fonctionnent, d'un point de vue sémantique, comme de véritables unités prédicatives dont la prééminence sémantique influence notamment les autres unités lexicales du cotexte. Comment opèrent-ils dans les divers contextes discursifs pour s'y imposer comme unités sémantiques majeures ? Notre propos, dans la présente réflexion, partira alors du postulat que l'adjectif qualificatif a certes, au sein de l'énoncé, des propriétés sémantico-référentielles et psycho-pragmatiques évidentes, mais qu'il est davantage un modificateur ou un amplificateur sémantique. L'application des approches syntaxiques et sémantico-pragmatiques permettra de revisiter la problématique de sa variation sémantique en liaison avec sa fonction épithétique et surtout montrer qu'il est une catégorie pragmatique et sémique à part entière. Les illustrations qui sous-tendent l'argumentaire sont empruntées aux auteurs référencés ou relèvent d'énoncés personnels produits au fur et à mesure selon les besoins de l'analyse.

1. La double fonction syntactico-sémantique de l'adjectif qualificatif

D'un point de vue diachronique, l'adjectif qualificatif est, à l'origine, une épithète rhétorique¹, c'est-à-dire une unité linguistique « surajoutée » à un nom propre ou commun, comme le rapporte Lallot (1992, p.26) au sujet du terme grec *epitheton* utilisé par Aristote. Aussi, originellement, l'adjectif est non déterminatif et opère comme une simple « amplification du signifiant ». C'est donc en tant qu'adjectif au nom, et non en tant que prédicat, que l'adjectif a d'abord été repéré. Il ne devient partie de langue, détaché syntaxiquement et sémantiquement du nom et du verbe, qu'en 1780 avec la grammaire de Lhomond², qui distingue dix parties du discours : le nom, l'article, l'adjectif, le pronom, le verbe, le participe, la préposition, l'adverbe, la conjonction et l'interjection. Il en résulte qu'à l'origine, sa fonction prédicative était minorée et, du point de vue de la syntaxe, il était caractérisé par une dépendance au nom. C'est la raison pour laquelle plusieurs auteurs le situent dans le cadre sémantique de la détermination dans la mesure où le monde est peuplé

¹On renvoie le lecteur à deux auteurs : 1) Augustin Laëthier, « Quand l'adjectif ne désigne pas une « qualité » : une nouvelle interprétation de l'adjectivité dans les Catégories d'Aristote », HSH web of Conferences 78, 04007 (2020), Congrès mondial de linguistique française, CMLF 2020 ; 2) Thibaud Mettraux, « Un ornement nécessaire ? L'épithète rhétorique et la texture » in *L'information grammaticale* n°16, 2019, pp.31-37.

²Charles François Lhomond, *Éléments de grammaire française*, 1780, cité par Goes (1999, p.29).



d'individus ou d'objets à qui sont attribuées des propriétés au moyen d'unités linguistiques désignées sous le terme de qualificatifs.

Les réflexions de Charaudeau (1992, pp.323-373) et de Riegel (1993, pp.5-10) s'inscrivent dans cette perspective. Pour le premier, l'usage de l'adjectif qualificatif est lié à la notion de propriété qu'il présente comme une classe conceptuelle qui décrit des caractères particuliers, des qualités, des manières d'être ou de faire que l'homme perçoit ou construit et qu'il assigne aux êtres ou aux processus. (Charaudeau, 1992, p.326). De cette conception, il décrit la qualification comme un « processus qui consiste à *attribuer une propriété à un être (...)* en incluant celui-ci dans un nouveau sous-ensemble », en fonction de l'intention du sujet parlant. Ainsi les adjectifs qualificatifs, quels qu'ils soient épithètes, attributs ou apposés, appartiennent au processus de qualification des êtres, c'est-à-dire qu'une propriété (appelée le qualifiant) identifie l'« être » (dénommé le qualifié) au moyen d'états qualificatifs dont il souligne la définition et la caractérisation. Riegel (1993, p.8), pour sa part, énonce que les propriétés n'ont pas l'autonomie référentielle caractéristique des concepts typants. Or la sémantique des fonctions de l'adjectif qualificatif fait qu'en français, il est exclusivement voué à l'expression des occurrences particulières des propriétés qu'il dénote :

- attribut, il assigne une propriété à des référents déjà constitués (*Cette fleur est jaune.*) ;
- épithète ou mis en apposition, il intègre, sur le mode déterminatif ou descriptif, une propriété dans des expressions référentielles où elle est syntaxiquement et sémantiquement dépendante. Dans la même logique, Marquez (1998, p.98), identifiant les objets et les distinguant, affirme que les adjectifs qualificatifs participent à l'acte de référence en attribuant un contenu descriptif en termes de propriétés particulières à un objet ou un individu. On en conclut qu'ils assument, au sein de l'énoncé, une fonction à la fois syntaxique et sémantique.

1.1. La fonction épithétique de l'adjectif qualificatif et la problématique du sens

Riegel (1993, p.5) présente l'adjectif qualificatif comme une catégorie formelle et notionnelle. L'analyse sémantique de la classe grammaticale est, en effet, en étroite corrélation avec sa distribution syntaxique car qui dit rôle sémantique dit rôle sémantico-référentiel. Le sens de l'adjectif épithète induit par son positionnement par rapport au nom qu'il détermine est l'un des sujets les plus débattus sur cette classe grammaticale. En témoigne l'abondante littérature sur la question. Principalement, deux thèses s'affrontent : la position des linguistes tels que Riegel et *al.* (1996, p.183), Weinrich (1966, p.85 ; 1989, pp.275-276), Goes (1999, p.90) qui affirment que l'adjectif qualificatif enregistre une variation



sémantique liée à l'opposition positionnelle ; la thèse des auteurs comme Togeby (1985, p.194), Larsson (1994, pp.66-67) et Bouchard (2002, p.9) pour qui la variation sémantique de l'adjectif qualificatif n'est pas imputable à l'opposition positionnelle, mais relève d'autres facteurs.

Selon Riegel et *al.* (1996, p.183), on peut distinguer les adjectifs épithètes qui ont une place fixe de ceux ayant une place variable. Ils répartissent les seconds en deux catégories selon qu'une différence de sens est associée ou non à la place de l'adjectif. Ainsi, pour eux, la catégorie des adjectifs à double interprétation contient des adjectifs qui, postposés, caractérisent directement le référent du groupe nominal (*un appartement sombre* est un appartement *non éclairé, peu lumineux*), alors que les adjectifs antéposés modifient le contenu notionnel du nom auquel ils se rapportent (*un sombre appartement* est un appartement *triste, lugubre*). La catégorie des adjectifs mobiles sans modification de sens notable contient des adjectifs tels que *horrible, merveilleux* qui sont normalement postposés, mais qui peuvent également être antéposés quand on veut renforcer la nuance d'appréciation ou d'expérience subjective (Riegel et *al.*, 1996, p.183).

Gadet et *al.* (1986, pp.37-38) développent le même argumentaire quand ils affirment que « l'épithète antéposé qualifie le contenu notionnel (le signifié) du nom et l'épithète postposé qualifie le référent visé ». En d'autres termes, l'adjectif postposé manifeste l'une des qualités intrinsèques du nom et ne représente pas une propriété extérieure au contenu notionnel comme lorsqu'il est antéposé de sorte que, d'une manière générale, l'adjectif postposé (*un appartement sombre ; un individu triste...*) conservera son sens propre, primitif tandis qu'en antéposition (*un sombre appartement ; un triste individu...*), ce même adjectif qualificatif se verra affecté d'un sens dérivé, figuré, (très souvent métaphorique et abstrait). Ces auteurs estiment alors que l'adjectif antéposé est souvent décrit comme non dissociable de son noyau, qu'il produit une caractérisation de nature subjective prenant souvent la forme d'un jugement de valeur. Ils reconnaissent toutefois que, dans certains cas, il y a neutralisation de l'opposition de sens entre l'épithète postposé et antéposé comme le cas de « *une réception luxueuse* » et « *une luxueuse réception* » où l'épithète « *luxueuse* » produit plus ou moins le même effet de sens.

Dans la même logique, Martin (1986, pp.246-263) précise que l'adjectif qualificatif antéposé, soit explicite le sens du nom (fonction implicative de l'épithète), soit explicite le degré de pertinence du nom (fonction de pertinence de l'épithète). Dans l'exemple, « *La police a arrêté les dangereux terroristes de l'OLX* » (Martin, 1986, p.254), il affirme que l'épithète « *dangereux* » remplit les deux fonctions car si les terroristes n'étaient pas dangereux, ils ne seraient pas terroristes, et en étant dangereux, ils sont pleinement terroristes. L'adjectif qualificatif postposé, par contre, a pour fonction de restreindre l'extensité du



substantif de sorte qu'il conserve son sens dénotatif. Dans l'exemple ci-dessus, la postposition de l'adjectif « *dangereux* » au substantif « *terroristes* » conférerait à l'épithète une valeur purement descriptive. Martin (1986, p.254) en déduit que l'adjectif postposé a « un sens propre, objectif, technique, descriptif, concret, explicatif, discriminatif, spécifique, qualitatif, analytique » alors que l'adjectif antéposé a « un sens figuré, subjectif, évaluatif, émotif, normatif, affectif, numérique, intensif, élémentaire, notoire, positif, qualitatif, expressif, générique, dérivé, synthétique ».

Pour sa part, Weinrich (1966 ; 1989) analyse différemment l'importance sémantique de l'adjectif épithète suivant son positionnement par rapport au substantif. Il affirme, en effet, que « l'adjectif antéposé fait fonction de morphème, tandis que l'adjectif postposé fait fonction de lexème » (Weinrich, 1966, p.85) et qu'il y a réduction des traits sémantiques dans l'antéposition de l'adjectif qualificatif :

La postposition est la place qui permet à l'adjectif d'insérer intégralement sa signification lexicale dans la somme de traits lexicaux du nom qu'il détermine. Donc, plus un adjectif est important pour le sens du texte, plus il est probable de le rencontrer en postposition (Weinrich, 1989, pp.275-276).

D'après Guillaume et ses disciples, notamment Moignet (1981, pp.46-47), l'adjectif antéposé devient un catégoriseur préalable de la notion du substantif. Il saisit le substantif dans sa genèse (il signifie "la manière d'être la chose") et il construit avec le nom un entier de signification, un substantif de discours : l'antéposition de l'adjectif est un phénomène de subduction, de moindre actualisation (comme le subjonctif par rapport à l'indicatif). L'adjectif postposé signifie, quant à lui, "la manière d'être de la chose", il constitue un apport sémantique autonome à la notion déjà constituée.

Wilmet (1981) parle, quant à lui, d'adjectifs "intersectifs" pour les adjectifs postposés : le sémantisme de *grand* dans « *un homme grand* » comporte une partie commune avec le nom (fonction de détermination) et une partie isolée, contrairement au sémantisme de *grand* dans « *un grand homme* », totalement impliqué dans celui du substantif. Selon lui, un adjectif est dit intersectif si l'ensemble Dét N Adj est logiquement et sémantiquement équivalent à $N \wedge Adj$. Ainsi, « *un homme grand* » est équivalent à « *homme \wedge grand* », alors qu'« *un grand homme* » ne l'est pas. Dans l'antéposition, l'épithète a un sens figuré et non un sens propre, il a une valeur renforçative, un effet de soulignement. Goes (1999, p.90) le rejoint sur ce point lorsqu'il affirme que les adjectifs élémentaires, primitifs ou primaires tels que *grand*, *bon*, *petit*, antéposés, ont une « désémantisation », c'est-à-dire un sens intensif.

Reiner analyse, pour sa part, le phénomène dans une perspective stylistique - approche pragmatique en réalité - fondée sur les



deux attitudes fondamentales du sujet parlant ou écrivant à l'égard du sujet de son énoncé : le locuteur peut, dans l'acte de communication, s'absorber dans sa propre pensée (attitude d'absorption) ou s'élever mentalement au-dessus des réalités qu'il veut transmettre (attitude objectiviste) (1968, pp.353-355).

Il utilise alors l'antéposition et la postposition comme des moyens stylistiques pour exprimer ces deux attitudes. Aussi l'antéposition traduit-elle l'attitude contemplative du sujet parlant pour faire valoir son intériorité alors que la postposition s'inscrit dans l'attitude objectiviste pour traduire les réalités telles qu'elles se présentent.

Bref, tous ces auteurs accréditent, plus ou moins, la thèse suivant laquelle l'opposition séquentielle (antéposition *vs* postposition) influe sur la valeur sémantique de l'adjectif épithète. À l'opposé, un certain nombre d'auteurs récuse une telle position.

Larsson, par exemple, objecte que l'antéposition des adjectifs épithètes est loin d'avoir le monopole de la subjectivité ou de l'émotion dans la mesure où la valeur intensive des adjectifs à l'antéposition peut se banaliser, avec comme conséquence une intensification du même adjectif à la postposition, à l'exemple des adjectifs *grandiose* et *exceptionnel* qui sont normalement postposés avec un sens appréciatif très net (1994, pp.66-67). Dans l'expression « un événement *grandiose/exceptionnel* », ils mettent effectivement en évidence l'émotivité du locuteur impressionné par le caractère hors norme de l'événement. C'est sans doute pour cette raison que Togeby « juge superflus les autres principes, communément admis, à savoir que l'antéposition donne au qualificatif un sens figuré et subjectif » (1985, p.194). Il pense que le caractère subjectif de l'antéposition correspond, dans une certaine mesure, à l'« épithète de nature³, vu que subjectif peut bien être conçu comme ce qui est inhérent ; et, dans une mesure plus large encore, subjectif correspond à ce que nous considérons comme emploi élémentaire ». Larsson (1994, p.87) en conclut que l'examen des exemples ci-dessus atteste que les nuances de sens ne sont pas nécessairement dues à l'opposition positionnelle, mais à des facteurs liés à l'acte de l'énonciation. Il en apporte la démonstration avec le cas de l'adjectif « merveilleux » dans les deux énoncés suivants :

« Ce sera votre dernière soirée dans cette région *merveilleuse* » ;

« Ce simple trou serait une fontaine *merveilleuse* ».

³ La conception classique définit l'épithète de nature par trois propriétés : 1) Elle est généralement antéposée au substantif (*Le bouillant Achille*) ; 2) Son sémantisme est inclus dans le sémantisme du substantif (*Les vertes prairies*) ; 3) Elle a une valeur intensive. Pour plus de précision, le lecteur peut consulter l'article d'Eliane Delente, « L'épithète de nature ou " Les terroristes sont-ils dangereux ? " ». Colloque international : L'adjectif en français et à travers les langues », Juin 2001, Caen, France. pp.241-255.



Il explique, à travers ces exemples, que les différences de sens ne dépendent pas directement de l'opposition séquentielle car *merveilleux* a ici, dans la même position de postposition, deux sens distincts. Dans le premier cas, *merveilleux* est synonyme de *magnifique*, *fantastique*. Dans le second cas, *merveilleux* peut autant déterminer le caractère *magnifique* et *fantastique* de cette fontaine que souligner ses pouvoirs *suraturels* et *magiques*.

Bouchard (2002) a une position plus tranchée. Pour lui, tous les adjectifs sont strictement monosémiques et leur interprétation est compositionnelle. On entend par compositionnelle toute expression complexe dont le sens dépend du sens des parties composantes et de la manière dont ces parties se combinent. De ce principe, Bouchard démontre que l'adjectif qualificatif intersecte avec l'ensemble du réseau des éléments dénotatifs du nom ou seulement avec un des sous-éléments suivant la position qu'il occupe dans le syntagme nominal (2002, p.9)⁴. De ce fait, en français, l'adjectif postposé modifie tout l'ensemble du réseau des éléments dénotatifs du nom, tandis que l'adjectif antéposé porte seulement sur un sous-élément du réseau avec lequel sa sémantique est compatible. Dans l'exemple, *les directeurs présents* / *les présents directeurs*, l'épithète « *présents* » n'a pas deux entrées lexicales, mais il ne se trouve pas en relation avec la même unité sémantique du nom dans les deux cas. Selon qu'il est en position pré-nominale ou post-nominale, il indique la correspondance en matière de temps ou d'espace avec un autre élément. En effet, lorsqu'il est postposé, *présents* s'applique à tout le réseau d'éléments de *directeurs*, la dénotation du nom, et indique que les individus mentionnés se trouvent ici, maintenant. Mais antéposé, *présents* s'applique à l'intervalle de temps *i* et indique que la propriété d'être *directeurs* est valable maintenant. Il en déduit que l'analyse est strictement compositionnelle et monosémique : l'adjectif ne change pas de sens, mais de cible de modification selon sa position, donnant une impression de changement de sens.

De ce parcours synoptique, on aboutit à la conclusion que les spéculations relatives à la variation sémantique de l'adjectif épithète liée à l'opposition positionnelle peuvent se résumer à des facteurs syntactico-sémantiques (en position post-nominale, il caractérise directement le référent du groupe nominal

⁴ Conformément à la Grammaire de Montague, le réseau des éléments dénotatifs du nom inclut : 1) l'élément central, une fonction caractéristique *f* qui fournit la propriété interprétant le nom (« le cœur du sens », la mesure du degré auquel un référent correspond à un certain concept ; 2) une spécification d'un intervalle de temps *i*, qui indique le moment où *f* se vérifie ; 3) Une indication du monde possible *w* qui porte sur la possibilité de réalisation de *f* dans le monde « actuel » ou dans un autre monde imaginaire ; 4) une fonction d'attribution de variable *g*, qui permet de déterminer la valeur de vérité de la formule finale en associant chaque variable à une certaine entité dans le modèle. Ce réseau d'éléments détermine l'ensemble des choses qui ont la propriété d'être un *f* en *w* à *i*, l'extension du nom, et *g* en détermine la dénotation.

alors qu'en position pré-nominale, il en modifie le contenu notionnel), psychopragmatiques (l'antéposition relève de l'émotionnel, de l'attitude contemplative, alors que la postposition est du domaine du rationnel, de l'attitude objectiviste), stylistiques (l'antéposition est un fait de métaphore, alors que la postposition est de l'ordre du dénotatif), compositionnels (l'adjectif est monosémique malgré les apparences de variation sémantique suivant son positionnement). Bien évidemment, d'autres facteurs (morphologiques, phonologiques, prosodiques), que nous présenterons *infra*, peuvent également déterminer le positionnement de l'adjectif qualificatif épithète. Qu'en est-il de sa fonction attributive ?

1.2. La prééminence sémantique de l'adjectif qualificatif dans la structure attributive

On parle de fonction attributive lorsque l'adjectif qualificatif est le constituant obligatoire d'un syntagme verbal régi par un verbe copulatif (*être* et ses substituts), censé en être le noyau prédicatif. On sait, en effet, que le prédicat est défini « en général comme le constituant central de la phrase puisque c'est cet élément qui exprime la prédication. Le prédicat est donc censé être syntaxiquement indépendant, et former le noyau de la phrase. » (Neveu, 2000, p.109). Or, d'un point de vue syntaxique, les verbes copulatifs ne peuvent pas à eux seuls constituer le prédicat ; ils demandent obligatoirement la présence d'un mot qui peut exprimer l'attribut et, en même temps, la présence d'un sujet. Incidemment, sur le plan sémantique, le sens lexical du verbe copulatif est nul ou faible puisqu'il n'est qu'un mot-outil. En tant que tel, il sert à établir plusieurs types de relations entre le sujet et l'attribut, notamment la relation :

- d'équivalence : *La guerre russo-ukrainienne est terriblement tragique ;*
- d'identité : *La lauréate du Prix Nobel de Littérature 2022 est française ;*
- de qualification : *Ce jeune homme est vraiment stupide ;*
- de possession : *Ce livre est mien ;* etc.

Ces différents exemples attestent que l'information sémantique est portée par l'adjectif qualificatif et non par la copule. Si l'on considère la première occurrence, la nature de la guerre russo-ukrainienne est rendue par l'adjectif qualificatif « tragique » renforcé par l'adverbe d'intensité « terriblement ». Ainsi, selon Moignet (1981, p.266), dans la structure attributive adjectivale, « l'élément notionnel est fourni par un adjectif ». Sans la présence de celui-ci, la phrase est sémantiquement incomplète étant donné que la copule n'est qu'un mot vide. Ce contenu notionnel peut être, à en croire Marquez (1998, p.98), l'expression d'un jugement de réalité sur la substance et le mode des référents (adjectifs objectifs) ou l'activité évaluative déployée par les interlocuteurs en



attribuant aux objets dénotés par les substantifs qu'ils déterminent un jugement quantitatif, qualitatif, émotif ou de valeur (adjectifs subjectifs).

Il résulte de ce qui précède que l'adjectif qualificatif est, sous l'angle de la sémantique une unité lexicale majeure expressive des intentions communicatives des sujets parlants. Il apparaît, de ce fait, à la fois comme une catégorie pragmatique et sémique.

2. L'adjectif qualificatif : une catégorie pragmatique et sémique

En linguistique, l'étude du sens se fait souvent suivant deux perspectives distinctes mais complémentaires : un point de vue qui prend en considération les éléments exophoriques et/ou cotextuels ainsi que les paramètres interlocutifs ; un point de vue qui dissocie les mots et les phrases de leur contexte général pour ne s'intéresser qu'à leur sens littéral, dénotatif. La première approche relève de la pragmatique, la seconde de la sémantique. L'adjectif qualificatif peut s'analyser suivant ces deux perspectives.

2.1. L'adjectif qualificatif : une catégorie pragmatique

Les adjectifs qualificatifs jouent un rôle de premier plan dans l'expression des stratégies et intentions communicatives des sujets parlants. Selon Marquez (1998, p.89), ils peuvent, en effet, être considérés « comme des opérateurs pragmatiques dont la fonction principale serait la relation qu'ils établissent entre la dénotation de l'objet du discours et l'activité cognitive des interlocuteurs vis-à-vis d'un tel objet ». Kerbrat-Orecchioni (1980, pp.120-142) les a repartis en deux catégories, les adjectifs objectifs *vs* les adjectifs subjectifs, selon que les locuteurs s'en servent pour (re)présenter sous deux modes différents le réel qu'ils perçoivent. En effet, le choix de l'adjectif qualificatif dans l'une des deux catégories est motivé par le type de peinture que le locuteur souhaite faire de l'univers perçu ou de la visée de discours :

un discours "objectif" où il s'efforce de supprimer les indices idiosyncrasiques dans l'énonciation, ou bien un discours "subjectif" dans lequel il s'engage, explicitement ou implicitement, comme la source évaluative de l'énonciation (Marquez, 1998, p.95).

2.1.1. Les adjectifs objectifs : une (re)présentation factuelle du réel

Le mot *objectif* fait référence à la réalité extérieure indépendante des consciences. Les adjectifs objectifs expriment, de ce point de vue, les propriétés de l'objet indépendamment de la subjectivité du locuteur-observateur. Maingueneau (1993, pp.111-115) précise qu'ils n'appartiennent pas au niveau interprétatif du langage, mais décrivent le monde sans l'évaluer ni y réagir émotionnellement. Autrement dit, ils déterminent les caractéristiques de l'objet

dans sa matérialité factuelle avec la plus grande neutralité possible. Kerbrat-Orecchioni (1980, p.120) en donne comme exemple les adjectifs *mâle* et *femelle* ou *célibataire* et *marié* qui déterminent respectivement le genre (ou le sexe) d'une espèce animale ou végétale et le statut matrimonial d'un individu sans la moindre expression d'une évaluation ni d'un jugement de valeur. Outre les adjectifs relationnels (*élections présidentielles, politique française de l'immigration...*), qui ont dans leurs traits sémiques cette propriété, les adjectifs de couleur (*rouge, vert...*), de forme (*carré, triangulaire...*), de statut (*célibataire, marié...*), de mesure (*haut, bas...*) appartiennent, pour l'essentiel, à cette catégorie d'adjectifs.

2.1.2. Les adjectifs subjectifs : une vision intériorisée du monde

Pour Kerbrat-Orecchioni (1980, p.83), ce qui est subjectif « ne correspond pas à une réalité, à un objet extérieur, mais à une disposition particulière du sujet qui perçoit » ; autrement dit, le subjectif « relève de l'expérience interne ». Maingueneau (1993, p.123) ajoute que les adjectifs subjectifs « ne s'interprètent qu'à l'intérieur de l'énonciation dans laquelle ils figurent ». Ils se divisent en adjectifs affectifs et évaluatifs : les premiers manifestent une réaction émotive du locuteur en face de l'objet dont il est question (*une scène pathétique, drôle...*), les seconds « impliquent une évaluation qualitative ou quantitative de l'objet dénoté par le substantif qu'ils déterminent » (Marquez, 1998, p.96). Ces derniers se répartissent, à leur tour, en adjectifs axiologiques et non axiologiques, selon la valeur qu'ils donnent à l'objet qu'ils déterminent (Kerbrat-Orecchioni, 1980, pp.83-84). Les axiologiques (*un bon métier, une belle/vilaine femme...*) portent un jugement de valeur (positif ou négatif) fondé sur une double norme liée à l'objet support de la propriété et à l'énonciateur. Le « *bon* », le « *beau* », le « *vilain* » varient, en effet, à la fois en fonction de l'objet concerné et du système d'évaluation de l'énonciateur. Les axiologiques sont ainsi gradables, polarisés positivement ou négativement et expriment la subjectivité du locuteur⁵. Les non axiologiques (*une grande maison, un thé chaud...*), quant à eux, évaluent la caractéristique de l'objet mais n'expriment pas d'opinion positive ni négative. Ils supposent plutôt une évaluation qualitative ou quantitative de l'objet fondée sur une double norme, interne à l'objet et spécifique de l'énonciateur. Autrement dit, l'emploi de ce type d'adjectifs dépend de l'idée que l'énonciateur se fait de la norme d'évaluation convenable pour une catégorie d'objets donnée. Il résulte de tout ceci que l'adjectif subjectif donne à voir la réalité qui nous entoure par la médiation d'une sensibilité.

⁵ Selon Riegel (1985, p.179), de nombreux adjectifs de polarité positive ou négative sont formés par le procédé de la dérivation (préfixes et suffixes).



En réalité, les oppositions adjectifs objectifs *vs* adjectifs subjectifs, adjectifs affectifs *vs* évaluatifs, adjectifs axiologiques *vs* adjectifs non axiologiques, opérées par Kerbrat-Orecchioni (1980), ne sont pas de nature dichotomique, mais graduelle de sorte que les limites de ces catégories adjectivales ne sont pas aussi étanches. Selon la linguiste, un adjectif peut, en effet, appartenir à plus d'une classe, le contexte étant le facteur déterminant dans chaque cas. Au reste, certains adjectifs ont une autre propriété sémantico-pragmatique, celle d'être des modalisateurs épistémiques.

2.1.3. Les adjectifs qualificatifs : des modalisateurs épistémiques

Certains adjectifs opèrent dans le contexte discursif comme des morphèmes d'assertion. Les sujets parlants peuvent s'en servir pour renforcer des affirmations. Les adjectifs qualificatifs tels que *véritable, pure, vrai, faux, manifeste...* (Weinrich, 1989, p.280) fonctionnent, en effet, comme des expressions de modalité épistémique qui servent à marquer le degré de certitude et de fiabilité d'un énoncé. Dans l'énoncé ci-après,

C'est la pure vérité, dans cette affaire, mes amis me font un faux procès.

les adjectifs *pure* et *faux*, de par leur charge sémantico-pragmatique, établissent la responsabilité énonciative du locuteur et inscrivent son discours dans un registre évidentiel. La valeur pragmatique de l'adjectif qualificatif dérive ainsi de sa force illocutoire. Il reste à présent à montrer que l'adjectif qualificatif est une catégorie sémique.

2.2. L'adjectif qualificatif : une catégorie sémique

L'adjectif qualificatif, à l'instar du substantif, de l'adverbe et du verbe, fait partie des parties de langue prédicatives déterminées par Guillaume. En effet, selon le linguiste français, les parties prédicatives du discours sont celles « dont la matière notionnelle ressortit à l'événement relaté par la phrase, conceptualisant ainsi les données de l'expérience humaine » (Neveu, 2000, p.111). En d'autres termes, les parties prédicatives du discours sont des unités linguistiques significatives autonomes qui déterminent la relation caractérisante ou définitionnelle qui unit les notions, les termes et les concepts. Elles sont ainsi pourvues d'un pouvoir sémantique intrinsèque, indépendamment de toute utilisation en contexte suivant que, selon la dichotomie saussurienne, le signe linguistique est à la fois signifiant et signifié. À l'inverse, les parties non prédicatives du discours (pronom, article, préposition, conjonction, interjection) sont celles

dont la matière notionnelle ressortit au mécanisme de l'événement qu'est la phrase elle-même, transcendant ainsi les données de l'expérience humaine pour ne saisir,



de manière réflexive, que l'acte de langage qui est actualisé par cette expérience. (Neveu, 2000, p.111).

Elles fonctionnent, pour la plupart, comme des mots outils dans l'élaboration du discours.

On sait que les théoriciens normativistes définissent la fonction de qualification comme une fonction sémantique désignant une qualité attribuée à un substantif auquel il se rapporte. C'est en tout cas la définition que proposent Chevalier et al. (1964, p.190) lorsqu'ils affirment que « l'adjectif qualificatif [...] désigne une qualité attachée à une substance : il qualifie le substantif ». La même définition se retrouve chez Wagner et Pinchon (1962, p.125), Dubois et Lagane (1973, p.105), Grevisse et Goosse (1993, p.525). Dans cette fonction de qualification, tout adjectif qualificatif, en tant que lexème, a un signifié lexical qui résulte de ses traits sémiques. C'est pour cette raison que Frassi (2018), s'inspirant des principes de la lexicologie explicative et combinatoire, propose une approche lexicographique des unités lexicales adjectivales à travers l'analyse de 80 adjectifs du français.

Pour notre part, nous allons analyser, à partir du corpus ci-dessous, les adjectifs « blanc » et « noir » pour apporter la preuve que les adjectifs qualificatifs sont des unités lexicales dont la valeur prédicative est déterminante dans les unités discursives. En effet, ajoutés au nom en fonction d'épithète dans les locutions nominales et verbales suivantes, le signifié lexical de base de ces deux adjectifs de couleur en modifie significativement le sens :

- une arme **blanche** ;
- une nuit **blanche** ;
- bonnet **blanc** et **blanc** bonnet ;
- donner / laisser / avoir carte **blanche** ;
- l'or **noir** ;
- être la bête **noire** ;
- une veuve **noire** ;
- Mettre quelqu'un sur la liste **noire**.

En ce qui concerne l'adjectif « blanc », les lexicographes tels que Le Robert le définissent comme quelque chose « d'une clarté neutre, sans couleur, résultant de la combinaison de toutes les couleurs du spectre solaire ». Ce signifié de base infléchit le sens des locutions ci-dessus. On sait, par exemple, que l'arme est un instrument ou un outil destiné à neutraliser, à blesser ou à tuer un être vivant ou à causer une destruction matérielle. Les armes les plus redoutables sont les armes à feu. Le qualificatif « blanche » (sans couleur) indique qu'il s'agit d'une arme sans feu. Il en est de même de « nuit blanche » qui signifie « nuit sans



sommeil » ou de « bonnet blanc et blanc bonnet » qui désigne deux choses présentées comme différentes alors qu'elles sont en réalité identiques. Les expressions « *donner / laisser / avoir carte blanche* » traduisent, quant à elles, les pleins pouvoirs donnés à quelqu'un pour agir en toute liberté, sans contrainte.

L'adjectif « noir » est défini par Le Robert comme la « couleur la plus foncée qui existe, l'aspect d'une surface ne réfléchissant aucune lumière ». L'idée d'absence de lumière transparaît dans les expressions *supra* citées. Le terme « l'or noir » est un oxymore dans la mesure où l'or connote l'éclat, la brillance contrairement à la connotation de « noir ». Cette expression périphrastique et oxymorique sert d'ordinaire à désigner le pétrole qui est certes de couleur noire, mais représente un pouvoir économique certain dans les échanges commerciaux internationaux. Par comparaison, on parlera « d'or brun » en ce qui concerne le cacao, en référence à la couleur de la patte de cacao qui sert à fabriquer le chocolat et du poids économique de ce produit agricole dans le monde. La locution verbale « *être la bête noire* », pour sa part, signifie représenter un danger pour une personne/une chose. Le « noir » associé à « bête » exprime l'idée de dangerosité, de détestation, de noirceur de cœur. La même idée transparaît dans le groupe nominal « *une veuve noire* » par lequel l'on désigne une femme qui se marie dans l'unique but de tuer son époux afin de s'approprier toute la fortune du défunt. Enfin, c'est l'adjectif « noire » qui, dans la locution verbale « *mettre quelqu'un sur la liste noire* », traduit l'idée d'ostracisation d'une personne par une autre ou par une communauté d'individus. En effet, l'expression « *mettre quelqu'un sur la liste* » n'exprime en soi aucune idée de rejet ni d'exclusion.

On pourra objecter que cet échantillon n'est pas suffisant pour en tirer des conclusions conséquentes. Il est tout de même représentatif de ce que l'adjectif qualificatif contribue à « resémantiser » ou à « désémantiser » le nom auquel il renvoie détermine. À en croire Weinrich (1989, p.277), les adjectifs dérivés des noms propres sont plus évocateurs dans ce sens en ce qu'ils ont une signification étroite et précise. Par exemple, dans l'expression *une tragédie cornélienne*, l'épithète *cornélienne* délimite ou, du moins, restreint le champ sémantique du nom *tragédie*. Au surplus, les adjectifs qualificatifs peuvent avoir des expansions (des compléments adjectivaux, des adverbes de degré, etc.) « qui spécifient leur signification », à tout le moins entraînent une précision de leur sens, comme on peut le constater dans l'expression *un enfant particulièrement brillant*.

On comprend ainsi que l'adjectif qualificatif ne tire pas son contenu sémantique du nom auquel il est arrimé, il se présente plutôt comme une unité linguistique de resémantisation de celui-ci, un amplificateur voire un modificateur sémantique. Cette réalité est d'autant plus vraie que les adjectifs qualificatifs

ont, dans leur fonction de qualification, la propriété syntactico-sémantique d'établir des nuances de degré ou d'intensité au point où l'on distingue les adjectifs gradables des adjectifs non gradables. La gradabilité ou la non-gradabilité d'un adjectif qualificatif est sa valeur scalaire positive ou neutre induite par son sémantisme dans la qualification du nom qu'il détermine. Autrement dit, les adjectifs non gradables sont ceux qui expriment des propriétés immuables, intrinsèques, invariables en intensité ou en degré (*une figure triangulaire, une randonnée équestre, un enfant unique*, etc.). On note ici que les épithètes *triangulaire, équestre* et *unique* ne peuvent varier ni en degré ni en intensité ; ils ne peuvent, par conséquent, pas admettre de comparatif ni de superlatif (**une figure très triangulaire, *une randonnée plus équestre, *un enfant moins unique que...*). À l'inverse, les adjectifs gradables s'inscrivent, selon Rousselet-Ferrando (2005, p.1), « sur une échelle sémantique scalaire et [sont dotés d'] un pouvoir évaluatif par le biais de la prédication ». Ils expriment des propriétés qu'un objet peut posséder dans une mesure variable (longueur, poids, température, etc.) ; ils peuvent ainsi être expansés par des comparatifs ou des superlatifs (*un élève très intelligent, l'élève le plus sage...*). Selon Marquez (1998, p.87), cette deuxième catégorie d'adjectifs qualificatifs « se caractérise par la graduation que leur sémantisme inscrit « sur une échelle » qui tente de représenter des propriétés ontologiques telles que l'intensité, la dimension, la force, et même l'engagement. ». Ces adjectifs gradables permettent ainsi d'exprimer diverses nuances dans la qualification des faits suivant les intentions communicatives des sujets parlants. On peut y ranger les adjectifs qualificatifs de beauté (*beau, superbe, splendide...*), de dimension ou de longueur (*large, exigu, profond...*), de notoriété (*célèbre, illustre, prestigieux...*), de rareté (*rare, insolite, original, étrange, pittoresque...*), etc. Ils apparaissent, de ce point de vue, suivant les différents contextes discursifs, comme des unités linguistiques à valeur illocutoire au sein de l'activité psycho-langagière.

Pour conclure ce second point, on retiendra que l'adjectif qualificatif est une entrée lexicale à part entière, sémantiquement indépendante, même si, dans le tissu énonciatif, il opère sous la rection d'un nom (adjectif épithète) ou d'un verbe copulatif (adjectif attribut). Sa valeur sémantique découle aussi bien de ses traits sémiqes, du contexte général dans lequel il est employé que des intentions et/ou stratégies de communication du locuteur.

CONCLUSION

L'adjectif qualificatif est une classe grammaticale potentiellement riche de ses propriétés morphosyntaxiques et de ses valeurs sémantico-pragmatiques. L'analyse a d'abord mis l'accent sur les controverses en rapport avec sa variation sémantique liée à sa position pré-nominale ou post-nominale. Notre



position rejoint les auteurs qui soutiennent l'idée selon laquelle en position post-nominale, l'adjectif qualificatif a un sens dénotatif et est d'emploi métaphorique en position pré-nominale ; car même si, dans certains contextes discursifs, les deux positions semblent exprimer une idée identique, il y a entre elles une nuance d'emploi, à tout le moins du point de vue de l'expressivité. Elle a ensuite établi que, dans la structure attributive, l'adjectif qualificatif représente le nœud prédicatif, le verbe copulatif n'assurant que le lien syntaxique entre lui et le substantif qu'il détermine. La réflexion aboutit, *in fine*, au résultat que l'adjectif qualificatif constitue, en dépit de sa dépendance relationnelle au nom ou au verbe copulatif, une entrée lexicale à part entière, employée comme opérateur pragmatique ou comme modalisateur épistémique du fait de sa force illocutoire. Il apparaît, de ce fait, comme une unité prédicative dont l'incidence sémantique sur le nom qu'il détermine ou sur tout autre item lexical du cotexte est notable. De ce point de vue, l'adjectif qualificatif n'est pas un simple appendice du nom même s'il entretient avec lui, directement ou par le médium d'un verbe copulatif, des liens de dépendance morphosyntaxiques et sémantico-référentiels. Mais au-delà même de ses valeurs syntactico-sémantiques, psycho-pragmatiques qui, du reste, sont interdépendantes, son emploi peut également relever de la fonction poétique du langage ou de l'économie du discours. Tout dépend des visées communicationnelles et des stratégies discursives des sujets parlants ou écrivains dans leurs pratiques langagières quotidiennes.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BOUCHARD, D. 2002. *Adjectives, Number and Interfaces : Why Languages Vary*. Oxford: Elsevier Science.
- CHARAUDEAU, P. 1992. *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette Éducation.
- CHEVALIER, J.-C. et al. 1964. *Grammaire Larousse du Français contemporain*. Paris, Larousse.
- DUBOIS, J. et LAGANE, R. 1973. *La nouvelle grammaire du français*. Paris : Larousse.
- FRASSI, P. 2018. *L'adjectif en français et sa définition lexicographique*, Bern, Berlin, Bruxelles, New York, Oxford, Warszawa, Wien, Peter Lang.
- GADET, F. et al. 1986. *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*. Paris : Flammarion.
- GOES, J. 1999. *L'adjectif : entre nom et verbe*, Bruxelles, Paris, Duculot.



- GREVISSE, M. et GOOSSE, A. 1993. *Le Bon Usage : grammaire française, treizième édition*, Paris et Louvain-La-Neuve, Duculot.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C. 1980. *L'énonciation - De la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin.
- LAFONT, R. et GARDÈS-MADRAY, F. 1976. *Introduction à l'analyse textuelle*, Paris, Larousse.
- LAËTHIER, A. 2020. « Quand l'adjectif ne désigne pas une « qualité » : une nouvelle interprétation de l'adjectivité dans les Catégories d'Aristote », HSH web of Conferences 78, 04007, Congrès mondial de linguistique française, CMLF 2020. En ligne à l'adresse suivante : <https://www.shs-conferences.org/pdf/2020/06>, consulté le 27 avril 2023.
- LALLOT, J. 1992. « L'adjectif dans la tradition grecque ». In *Histoire Épistémologie, Langage*, tome 14, fascicule 1. L'adjectif : perspectives historique et typologique, pp.25-35. En ligne à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.3406/hel.1992.2339>, consulté le 27 avril 2023.
- LARSSON, B. 1994. *La place et le sens des adjectifs épithètes de valorisation positive : Une étude de 113 adjectifs d'emploi fréquent dans la langue du tourisme et dans d'autres types de prose non-littéraire*. (Études Romanes de Lund ; Vol 50). Lund University Press. En ligne à https://lucris.lub.lu.se/ws/portalfiles/portal/17663963/Adjectifs_oa.pdf, consulté le 27 avril 2023.
- MAINGUENEAU, D. 1993. *Éléments de linguistique pour le texte littéraire*, Paris, Dunod.
- MARQUEZ, E. 1998. « Classification des adjectifs : étude exploratoire sur l'organisation sémantique-pragmatique des adjectifs ». In : *Langages*, 32e année, n°132, pp.87-107. En ligne à <https://doi.org/10.3406/lgge.1998.2179>, consulté le 18 mai 2023.
- MARTIN, R. 1986. « Le vague et la sémantique de l'adjectif. Réflexions sur l'adjectif antéposé », *Quaderni di Semantica*, 7, 2, 246-263.
- METTRAUX, T. 2019. « Un ornement nécessaire ? L'épithète rhétorique et la texture » in *L'information grammaticale* n°16, pp.31-37. En ligne à l'adresse suivante : <https://www.researchgate.net/publication/341130861>, consulté le 27 avril 2023.
- MOIGNET, G. 1981. *Systématique de la langue française*. Paris, Klincksieck,
- NEVEU, F. 2000. *Lexique des notions linguistiques*, Paris. Nathan-Université.



- REINER, E. 1968. *La place de l'adjectif épithète en français : Théories traditionnelles et solution*, Wien-Stuttgart, Braumüller.
- RIEGEL, M. 1985. *L'adjectif qualificatif attribut*, Paris, PUF.
- RIEGEL, M. 1993. « Grammaire et référence : à propos du statut sémantique de l'adjectif qualificatif. » In : *L'Information Grammaticale*, N.58, pp.5-10. En ligne à l'adresse suivante : http://www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_1993_num_58_1_3148, consulté le 27 avril 2023.
- RIEGEL, M. et al. 1996. *Grammaire du méthodique du français*. Paris, PUF.
- ROUSSELET-FERRANDO, S. 2005. « Ethique et Esthétique dans le langage : approche de l'adjectif gradable par sa polarité et son énonciation en français et en anglais », Thèse de doctorat, Paris IV – Sorbonne. Disponible en ligne à l'adresse suivante : https://theses.hal.science>These_Paris_4_2005pdf, consulté le 20 juin 2023.
- TOGEBY, K. 1985. *Grammaire française*, Vol V. Copenhague : Akademisk Forlag.
- WAGNER, R.-L. et PINCHON, J. 1962. *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette.
- WEINRICH, H. 1966. « La place de l'adjectif épithète en français », *Vox Romanica*, 25, pp. 82-89.
- WEINRICH, H. 1989. *Grammaire textuelle du français*, Paris, Didier / Hatier.
- WILMET, M. 1981. « La place de l'épithète qualificative en français contemporain Étude grammaticale et stylistique ». *Revue de linguistique romane*, N°45, pp.17-73.